

## **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR ÊTRE MEMBRE DU GROUPE DE REFERENCE LISTE VERTE DE L'UICN POUR LE MAGHREB (ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE) - MAGHREB-EAGL**

Madame, Monsieur,

Le programme de la Liste Verte des aires protégées et conservées (la Liste Verte de l'UICN en abrégé) est une initiative récente de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) officiellement lancée en 2014 lors du Congrès Mondial des Parcs dans le but de reconnaître et de promouvoir les aires équitablement gouvernées et efficacement gérées, protégées et conservées dans le monde entier. L'objectif principal du programme est d'encourager les aires protégées et conservées à mesurer, améliorer et maintenir leur performance par le biais de critères cohérents qui évaluent (i) la bonne gouvernance, (ii) le bon design et planification, (iii) la gestion effective, et (iv) les bons résultats de conservation. Pour plus de détails sur le programme de la Liste Verte de l'UICN, veuillez-vous [www.IUCN.org/greenlist](http://www.IUCN.org/greenlist) (en anglais).

Le groupe de référence liste verte (EAGL) est au cœur du processus de la Liste Verte de l'UICN et doit être établi au niveau des pays/régions participants. Ce corps évalue les demandes des aires protégées/conservées qui souhaitent accéder à la Liste Verte selon la norme mondiale adaptée au contexte national. L'EAGL évaluera les demandes fondées sur les preuves fournies par les aires protégées/conservées en question, et évaluera toutes les demandes en fonction de ses connaissances et de son expertise. Toutes les demandes sont soumises en se fondant sur un engagement volontaire de faire partie de la Liste Verte par le responsable du site. Pour plus d'informations sur les rôles des membres de l'EAGL, voir l'annexe 1 ci-dessous.

L'EAGL est formé par le biais de cette Manifestation d'Intérêt qui sera suivie par un processus de sélection. Le groupe de référence liste verte -Maghreb sera composé de 10 à 15 membres. Les avantages d'être membre EAGL incluent : (i) une opportunité de participer à la prise de décision de gestion et de la gouvernance équitable des aires protégées en Algérie, au Maroc et en Tunisie, (ii) une opportunité de participer à la Commission Mondiale des Aires Protégées - pour ceux qui ne sont pas encore membres, et (iii) une opportunité de faire partie d'une communauté globale de praticiens des aires protégées.

1. Un CV complet.
2. Une courte explication sur les raisons pour lesquelles vous êtes intéressé(e) pour re

**ANNEXE 1**

**AUTO-ÉVALUATION DE COMPÉTENCES**

(Veuillez marquer les niveaux applicables)

Expérience professionnelle avec des aires protégées (AP) et conservées publiques ou privées :

	5 à 10 années	10 à 15 années	Plus de 15 années
Gestion des AP			
Ministère ou Agence gouvernementale des AP			
Développement communautaire ou économique			
Audits ou évaluations indépendants des AP			
Recherche scientifique (biologie, écologie, services écosystémiques, etc.) menée dans des AP ou les concernant			
les concernant, y compris les sciences sociales, sciences économiques, genre, etc.)			
Développement durable ou questions environnementales de niveau opérationnel, technique, politique, de direction ou de gouvernance, genre, etc.			
Droits communautaires ou autochtones / Organisations de parties prenantes			

:

	Elémentaire	Intermédiaire	Avancé
Connaissance des AP dans les pays de			
Réseau de contacts national ou régional			
Compétences analytiques			



